

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu habituel des séances, le lundi 6 juin 2011 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Fidèle Tremblay et Martin Claveau. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 et de la séance d'ajournement du 16 mai 2011

**FINANCES**

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Appropriation du surplus non affecté
7. Transferts budgétaires
8. Remboursement au fonds de roulement
- 8.1 Appropriation du solde disponible au règlement R-2009-121

**ADMINISTRATION**

9. Location cantine de la plage
10. Embauche de personnel temporaire -vs- travaux liés au sinistre du 6 décembre 2010
11. Embauche animateurs camp de jour 2011 et pont payant
12. Embauche animatrice projet adolescent
13. Demande d'appui Écolo Vallée et Mitis
14. Demande du groupe «Chanter la Vie»
15. Demande de sinistrés pour cession de terrains

**URBANISME**

16. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis et résolution pour une demande d'exclusion de la zone agricole
17. Demande d'amendement au règlement de zonage
18. Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme
19. Demande de dérogation mineure au 348, route 132 Est

**DIVERS**

20. Correspondance
21. Affaires nouvelles
  - 21.1 Travaux grandes marées
  - 21.2 Entente avec M. Léonard Lechasseur
  - 21.3 Mandat à Me Daniel Beaulieu

- 21.4 Embauche d'inspecteurs temporaires
- 21.5 Appel d'offres aqueduc 132 Est
- 22. Période de questions
- 23. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2011-06-150 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 et de la séance d'ajournement du 16 mai 2011**

2011-06-151 Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 et de la séance d'ajournement du 16 mai 2011 soient et sont acceptés.

**FINANCES**

**4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement**

**Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

2011-06-152 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 5731 à 5736, chèques numéros 5739 à 5762, et les chèques numéros 5941 à 6007 au montant de 97 470,65\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 37 486,37\$ sont acceptées.

Également, un remboursement au montant de 370,26\$ à madame Yolande Desrosiers est autorisé suite à des dommages causés à sa voiture par l'entrepreneur Mini-Excavation Éric Dufour.

Il est à noter que les chèques 4933, 5003 et 5706 ont été annulés.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

---

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### **Fonds de règlement**

2011-06-153

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, chèques numéros 55 et 61 au montant de 24 478,59\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

---

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### **Fonds de roulement**

2011-06-154

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, chèques numéros 36 et 37 au montant de 8 849,82\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

---

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### **Emprunt au fonds de roulement**

2011-06-155

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'effectuer un emprunt au fonds de roulement pour une somme de 8 484,37\$ pour une durée de cinq (5) ans.

### **5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

2011-06-156

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 24 mai 2011.

### **6. Appropriation du surplus non affecté**

2011-06-157

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'approprier la somme de 197,28\$ au surplus non affecté pour le transférer au fonds des activités d'investissement.

## 7. Transferts budgétaires

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2011-22	1 396.00	02 70120 699	02 70111 640
2011-23	10.00	01 23419 000	02 21000 670
2011-24	3 006.00	02 33000 141	02 33001 141
2011-25	18.00	02 33000 455	02 33001 443
2011-26	1 225.00	02 33000 141	02 33002 141
2011-27	2 605.00	02 33000 141	02 33003 141
2011-28	1 046.00	02 33000 141	02 33004 141
2011-29	1 021.00	02 33000 141	02 33005 141
2011-30	841.00	02 33000 141	02 33006 141
2011-31	8 299.00	02 33000 141	02 33007 141
2011-32	21 700.00	02 33000 141	02 33008 141
2011-33	826.00	02 33000 526	02 33011 526
2011-34	15.00	02 41300 640	02 41100 640
2011-35	312.00	02 41401 521	02 41401 521
2011-36	145.00	02 32000 141	02 46000 141
2011-37	29.00	02 32000 200	02 46000 200
2011-38	1075.00	01 38146 000	02 46000 411
2011-39	11.00	02 13000 321	02 61000 321
2011-40	129.00	02 70130 640	02 70130 443
<b>TOTAL</b>	<b>43 709.00</b>		

2011-06-158

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, portant les numéros 2011-22 à 2011-40 inclusivement au montant de 43 709 \$ soient et sont acceptés.

## 8. Remboursement au fonds de roulement

2011-06-159

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'effectuer un remboursement au montant de 56 120,60\$ du fonds d'administration au fonds de roulement de la municipalité pour l'échéance annuelle 2011.

### 8.1 Appropriation du solde disponible au règlement R-2009-121

2011-06-160

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'approprier la somme de 48 006,10\$ au règlement R-2009-121 afin de l'appliquer au remboursement de la dette en capital et intérêts dudit règlement jusqu'en 2015. Le solde au règlement de 1 565,78\$ sera imputé alors au solde à refinancer.

## ADMINISTRATION

## 9. Location cantine de la plage

2011-06-161

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de location avec

madame Violette Tremblay pour un local situé au 2, route du Fleuve Ouest ayant une superficie de 171 pieds carrés pour les saisons estivales des années 2011 à 2015 inclusivement. Le coût du loyer est de 7 500\$ pour l'année 2011 et pour les années subséquentes majoration de 2% par année.

**10. Embauche de personnel temporaire -vs- travaux liés au sinistre du 6 décembre 2010**

2011-06-162

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de procéder à l'embauche de main-d'œuvre temporaire pour le nettoyage du sinistre du 6 décembre 2010. Il s'agit de messieurs Marc-André Bélanger, Nicolas Malouin, Mario Larouche et Louis-Marie Dallaire, qui seront rémunérés au taux manœuvre, premier échelon.

**11. Embauche animateurs camp de jour 2011 et pont payant**

2011-06-163

**Embauche animateurs camp de jour 2011**

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour 2011 :

- Coordonnatrice du camp de jour : madame Audrey-Anne Paquin;
- Animateur et animatrices du camp de jour : monsieur Olivier Langlois, madame Émilie Marcheterre, madame Camille Bond-Roussel;
- Animatrices au service de garde : madame Josianne Deschênes, madame Alexandra Deschênes;
- Animatrice personnes handicapées : madame Marie-Pierre Ouellet-Morin.

La période d'embauche est du 18 juin au 12 août 2011, soit pour huit (8) semaines et la rémunération s'établit de la façon suivante :

- Coordonnatrice : 40 h / semaine à 10,65\$ de l'heure;
- Animatrice camp de jour ; 35 h /semaine à 10,15\$ de l'heure;
- Animatrice service de garde : 30 h/ semaine à 10,15\$ de l'heure;
- Animatrice personnes handicapées : 32 h / semaine à 10,15 \$ de l'heure.

2011-06-164

**Autorisation pour la tenue d'un pont payant**

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser le club de soccer de Sainte-Luce et l'organisation du camp de jour ainsi que la Corporation de développement touristique à tenir des ponts payants sur la route du Fleuve Ouest dans l'Anse-aux-Coques pour les aider à financer leurs activités. Les dates pour la tenue de ces ponts payants sont à déterminer avec le coordonnateur des loisirs de la municipalité de Sainte-Luce, monsieur Jean-Claude Molloy.

**12. Embauche animatrice projet adolescent**

2011-06-165

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de procéder à l'embauche de madame Jessica Landry comme animatrice du projet *Animation ados 2011* sur les bases suivantes, 35 heures / semaine pour la période du 6 juin au 2 septembre 2011 et 12 à 16 heures par semaine du 5 septembre au 23 décembre 2011. Madame Landry sera rémunérée au taux horaire de 14\$.

**13. Demande d'appui Écolo Vallée et Mitis**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

**14. Demande du groupe *Chanter la Vie***

2011-06-166

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'autoriser la tenue d'un pont payant pour le groupe *Chanter la vie* sur la rue St-Pierre Est durant la fin de semaine du 11 juin 2011.

**15. Demande de sinistrés pour cession de terrains**

2011-06-167

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Jocelyn Ross et adopté à la majorité que la municipalité de Sainte-Luce s'engage auprès du ministère de la Sécurité publique, à acquérir les terrains de sinistrés du 6 décembre 2011. Ces terrains sont les suivants :

Lots	Adresse	Propriétaire
3 464 231	308, route 132 Est	Laurent Paul Letarte
3 464 232	310, route 132 Est	Hélène Duchesneau
3 465 463	118, route du Fleuve O	Jacques Tremblay
3 464 120 & 4 620 704	520, route 132 Est	Harold Foy
3 464 122 & 4 620 705	522, route 132 Est	Nancy Sirois
3 464 373	58, route du Fleuve E	Huguette Bernier

Ces terrains seront achetés pour la somme de 1 \$ chacun. Le maire et le directeur général de la municipalité sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce les contrats à cet effet.

De plus, la municipalité de Sainte-Luce s'engage à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Ont voté pour la résolution : les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu et Fidèle Tremblay.

A voté contre, Martin Claveau.

**URBANISME**

**16. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis et résolution pour une demande d'exclusion de la zone agricole**

2011-06-168

**Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis**

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de demander à la Municipalité régionale de comté de la Mitis de procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement suite à une demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la

municipalité de Sainte-Luce, le tout tel que présenté dans un document préparé par la firme Urba-Solutions.

2011-06-169

### **Résolution pour une demande d'exclusion de la zone agricole**

**ATTENDU QUE** la municipalité dépose une demande d'exclusion de la zone agricole en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*;

**ATTENDU QU'**en vertu de cette Loi, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

**ATTENDU QUE** la demande vise à exclure plusieurs portions de la Municipalité, dans le but premier de permettre la relocalisation de plusieurs résidences qui doivent être déplacées suite aux grandes marées de décembre 2010, de permettre l'exclusion d'un îlot déstructuré et finalement de faire concorder la limite de la zone agricole avec les limites des périmètres d'urbanisation ou des limites de propriétés;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole des emplacements visés varie de classes 3 à 7;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole des lots concernés est de classe 3 à 7;

**ATTENDU QUE** les possibilités d'utiliser les lots visés à des fins agricoles sont faibles en raison notamment de l'utilisation actuelle des lots qui ne sont plus à vocation agricole pour la plupart d'entre eux ;

**ATTENDU QUE** les conséquences sur le développement des exploitations agricoles concernées auront peu d'impact;

**ATTENDU QU'**il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole, pouvant répondre rapidement aux demandes de relocalisations des résidences riveraines au Fleuve Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** les lots visés sont des emplacements de moindre impact en prenant en considération l'ensemble de la demande;

**ATTENDU QUE** le projet n'empiète pas sur des superficies nécessaires à l'agriculture;

**ATTENDU QUE** l'exclusion recherchée ne respecte pas le règlement de zonage actuel, ni le schéma d'aménagement de la MRC de la Mitis, mais que cette dernière s'est engagée à modifier son schéma pour tenir compte de la décision de la CPTAQ et que la Municipalité modifiera également son règlement de zonage en concordance avec la modification du schéma d'aménagement ;

**ATTENDU QUE** considérant l'étendue de la demande d'exclusion et le nombre de volets concernés, la Municipalité ne peut adopter un projet de règlement avant d'obtenir une orientation de la part de la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** la relocalisation des résidences touchées par les grandes marées doit se faire dans les prochaines semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et adopté à l'unanimité d'adresser la demande d'exclusion jointe à la présente. Il est également résolu de demander à la CPTAQ de traiter cette demande en priorité, compte tenu des délais accordés par le ministère de la Sécurité publique pour la relocalisation des résidences riveraines au Fleuve Saint-Laurent.

**17. Demande d'amendement au règlement de zonage**

2011-06-170

**CONSIDÉRANT** les demandes d'amendement au règlement de zonage présentées par monsieur Claude Goulet du 26, route du Fleuve Est et de madame Lucie St-Laurent du 88, route du Fleuve Ouest à l'effet de pouvoir utiliser leur terrain pour des roulottes ou des motorisés durant la saison estivale suite aux grandes marées du 6 décembre 2010 et dû au fait qu'ils ne peuvent plus construire sur ces terrains;

Par ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de transmettre ces demandes au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et rapport.

**18. Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme**

2011-06-171

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que madame Michelle Bérubé soit nommée membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce pour un mandat de deux (2) ans.

**19. Demande de dérogation mineure au 348, route 132 Est**

2011-06-172

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 348, route 132 Est, étant constituée du lot 3 464 214 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4480-07-0846, à l'effet de permettre le déplacement d'une remise à 6 mètres de la ligne avant de terrain, alors que le minimum prescrit par le règlement de zonage R-2009-114 est de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a adopté le règlement R-2009-119, sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité considère qu'il n'est pas opportun d'autoriser des bâtiments accessoires dans la marge avant;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent qu'il pourrait y avoir préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de refuser la dérogation mineure présentée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal croient qu'il est préférable d'éloigner la remise de la rive suite aux grands marées du 6 décembre dernier et qu'il est préférable de réduire la marge avant;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'autoriser le déplacement de la remise à 6 mètres

de la ligne avant du terrain ce qui l'amènera à 20 mètres de la ligne des hautes eaux.

## DIVERS

### 20. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait état de la correspondance courante.

### 21. Affaires nouvelles

#### 21.1 Travaux grandes marées

2011-06-173

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux grandes marées du 6 décembre dernier tous les bâtiments de services de la municipalité situés à la Halte luçoise, à la Promenade de l'Anse-aux-Coques et à la plage de Force 5, ont été endommagés notamment au niveau des toitures et du revêtement extérieur d'un bâtiment;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'autoriser la réparation desdits bâtiments et d'octroyer un contrat pour la fourniture de matériel à la Quincaillerie Sainte-Luce-Luceville suivant la soumission no. 502 pour une somme de 4 126,41 \$ et d'octroyer les travaux de réparation à la compagnie *Les constructions Alain Pelletier Inc.* selon une soumission datée du 1<sup>er</sup> juin 2011 pour la somme de 10 481,10\$.

#### 21.2 Entente avec M. Léonard Lechasseur

2011-06-174

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 280, route 132 Ouest, monsieur Léonard Lechasseur, a construit une nouvelle installation septique réglementaire pour desservir sa résidence;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des prochaines années il est possible que le service d'égout domestique soit installé pour desservir les propriétés de la route 132 Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 280, route 132 Ouest, monsieur Léonard Lechasseur, trouve que l'effort fiscal qui lui serait demandé, soit de payer l'installation septique et l'égout municipal est trop grand;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Ovil Soucy et unanimement résolu qu'une entente intervienne entre la municipalité de Sainte-Luce et monsieur Léonard Lechasseur, à l'effet que si la municipalité de Sainte-Luce construit un système d'égout domestique dans la route 132 Ouest, celui-ci ne sera mis à contribution que quinze (15) ans après la construction de l'installation septique, pour payer sa part de l'égout municipal. Dans le cas où le propriétaire brancherait son immeuble à l'égout domestique avant l'échéance de quinze (15) ans, sa contribution sera effective immédiatement après le branchement.

Dans un cas comme dans l'autre, le remboursement et la période de remboursement seront les mêmes que celles prévues au règlement d'emprunt pour ces travaux. Le maire et le secrétaire-trésorier et

directeur général de la municipalité, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce l'entente à cet effet.

### **21.3 Mandat à Me Daniel Beaulieu**

2011-06-175 **CONSIDÉRANT** la mise en demeure présentée par Me Éric Monfette pour la compagnie Mini-Excavation Éric Dufour;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de mandater Me Daniel Beaulieu pour représenter la municipalité de Sainte-Luce dans cette affaire.

### **21.4 Embauche d'inspecteurs temporaires**

2011-06-176 Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et appuyé par monsieur Jocelyn Ross, adopté à la majorité, que la municipalité de Sainte-Luce procède à l'embauche d'inspecteurs sur une base temporaire afin d'éliminer un surplus de travail accumulé suite aux grandes marées du 6 décembre 2010. Ces inspecteurs temporaires seront fournis par la MRC de la Mitis sur une base d'environ 21 heures / semaine pour une durée de quatre (4) semaines.

Ont voté pour la résolution : monsieur Jocelyn Ross, madame Nathalie Bélanger, monsieur Pierre Beaulieu et monsieur Fidèle Tremblay.

Ont voté contre la résolution : Monsieur Ovila Soucy et monsieur Martin Claveau.

### **21.5 Appel d'offres aqueduc 132 Est**

2011-06-177 Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un aqueduc sur la route 132 Est.

## **22. Période de questions**

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Suite des grandes marées du 6 décembre 2010;
2. Demande de changement de zonage;
3. Entretien des chemins d'hiver.

## **23. Fermeture de la séance**

2011-06-178 Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu de fermer la séance du conseil du 6 juin 2011.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Jean Robidoux  
Directeur général et sec. trésorier